



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2025 à 18h30, à la salle Optimiste sise au 1517, 19^e Rue pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027 et 2028.

Donné à St-Côme-Linière, ce 3 décembre 2025



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidente à St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le troisième jour du mois de décembre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse populaire Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de décembre 2025



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-très.